

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/1/2 DOSSIER N°7317	CONVENTIONS FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026- 2028
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : CONVENTIONS FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026-2028



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes des conventions à conclure avec les fournisseurs de services, ci après nommés, pour la période 2026-2028 dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (EDF, ENGIE, Total Energie, Creusalis, MSA, délégataires de services publics Eaux (VEOLIA, SAUR et SUEZ) ;
Chaque convention prendra fin au plus tard le 31 décembre 2028.

Pour Creusalis :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), Elus Membres OPH Creusalis

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour les autres fournisseurs de services :

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions selon les projets de convention joints en annexe à la présente délibération avec les différents partenaires.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET